



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 2 décembre 2021

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 68 (dont 18 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président**.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

N°54

OBJET :

**AMENAGEMENT DU
SICHON EN CŒUR
URBAIN –
CONVENTIONS
AVEC L'EPF
AUVERGNE POUR
LE PORTAGE ET LE
GARDIENNAGE DU
FONCIER**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 15 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°258/2021 du 05 février 2021 portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général du projet de mise en valeur du Sichon en cœur urbain,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Auvergne, compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code,

Vu le projet de convention de portage ci-après annexé qui fixe les conditions particulières de l'opération et après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'EPF Auvergne,

Vu le projet de convention de gardiennage ci-après annexé qui fixe les conditions particulières du portage foncier par l'EPF Auvergne pour le compte de Vichy Communauté,

Propose au conseil Communautaire :

- de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à Vichy Communauté ou à toute personne publique désigné par elle.
- de faire réaliser une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.
- de confier le portage foncier de ces parcelles à l'EPF Auvergne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de portage et la convention de gardiennage, présentées.
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 1 abstention : Mme Réchard), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 02 décembre 2021.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le
09/12/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°54 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 AMENAGEMENT DU SICHON EN COEUR URBAIN - CONVENTIONS
AVEC L'EPF AUVERGNE POUR LE PORTAGE ET LE GARDIENNAGE DU
FONCIER

.....
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 15/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 02DEC2021_54

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_54-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 54.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_54-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 54annexeConventionPortageBergesSichonV328102021.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_54-DE-1-1_2.pdf)

Annexes de la délibération n.54

Annexe : 54annexeConventionGardiennageBergesSichonV328112021.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_54-DE-1-1_3.pdf)

Annexes de la délibération n.54